

APPEL A VIGILANCE

Mesures de prudence face à la recrudescence des vols et tentatives de vol de navires et les risques de traversée illégale de migrants

Un appel à la vigilance est émis pour tous les plaisanciers, pêcheurs et usagers des ports de commerce et de plaisance :

- **Sécurisez vos navires : ne rien laisser d'apparent à bord qui puisse favoriser le vol (nourrices, gilets, matériel de sécurité, etc.)**
- **Augmenter le niveau de vigilance sur les quais et sur le plan d'eau et signaler tout comportement douteux**

En cas de vente d'un navire de plaisance :

- **Attention à l'utilisation des sites de ventes en ligne directes et aux offres d'achat en espèces**
- **Toute vente de navire doit être signalée aux Affaires Maritimes (acte de vente et identité des vendeurs et acheteurs)**

En cas de doute : (24h/24)



Police et Gendarmerie compétente

17 ou 112

CROSS Gris-Nez

196 / VHF 16

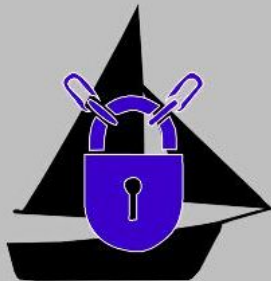
GENDARMERIE MARITIME

02 33 92 54 00

AFFAIRES MARITIMES

03 61 31 33 00

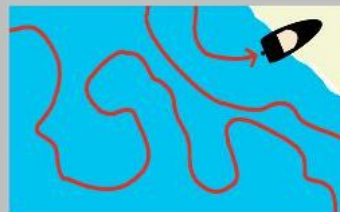




Sécurisez votre navire



Signalez vos mouvements
à la capitainerie



Alertez tout
comportement non marin



Soyez attentifs aux
événements sur la plage

**RÉSEAUX CRIMINELS,
TRAFICS
D'ÊTRES HUMAINS,
TRAVERSÉES
PÉRILLEUSES...**



Soyez attentifs au
matériel en surnombre



Soyez attentifs
à tout signe suspect



Avertir la police
ou la gendarmerie



Personnes en détresse
en mer : prévenir le CROSS
au 196 ou VHF16